

DELIBERATION CA006-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération CA 003-2020 du Conseil d'Administration en date du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 21 Février 2020 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal du CA du Jeudi 31 janvier 2020

Le Conseil d'administration réuni le 12 mars 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 1 abstention.

Fait à Angers, le 12 mars 2020

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 19 mars 2020

Ua

PROCÈS-VERBAL

Réunion rassemblant les
membres élus du Conseil
d'Administration et des
personnalités désignées par les
collectivités ou organismes
concernés

31 Janvier 2020

*Approuvé par les membres du
Conseil d'Administration du 12
Mars 2020*

UA

Ua

U/A

UA

La réunion des membres élus du conseil d'administration et des personnalités désignées par les collectivités ou organismes concernés s'est déroulée le 31 Janvier à 14h30, à la Salle du Conseil de la Présidence, 40 rue de Rennes, 49000 ANGERS, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO. Le quorum était atteint.

ROBLÉDO Christian Président de l'Université d'Angers	Présent
BARBELIVIEN Agnès	Présente
BARD Christine	Présente
BARILLÉ Régis	Présent
BARREAU Mihaela	Présente
BASLÉ Michel	Présent
BIOTEAU Emmanuel	Présent
BORDET Laurent	Présent
CHAUVET Clément	Présent
CHÉDOTEL Frédérique	Présente
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Présente
CHRISTOFOL Hervé	Présent
CLÉNET Ronan <i>(suppléant : DUVAL Hugo)</i>	Présent
DANIEL Christophe	Excusé, donne procuration à Monsieur CHAUVET
DELPECH Angèle GRIMAUD Hortense (suppléante)	Présente
DROUET D'AUBIGNY Frédérique <i>(suppléante : GOUKASSOW Véronique)</i>	Absente
GAUMER Nathalie	Présente
GERAULT Laurent <i>(suppléant : JEANNETEAU Paul)</i>	Excusé
HINDRÉ François	Présent
JARDINAUD Chloé <i>(suppléante : BION Lily)</i>	Présente
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LEMAIRE Félicien	Présent
LLORENS Enzo <i>(suppléant : AKIN Yahya Pasa)</i>	Présent
NGUYEN PHUONG Linh <i>(suppléante : BICHE Sarah)</i>	Présente
OGER Thierry	Présent
REY Anne	Excusée, donne procuration à Monsieur BIOTEAU
RICHARD Isabelle	Présente
SEGRETAIN Claudie	Excusée, donne procuration à Mme GAUMER
TAÏBI Aude Nuscia	Présente

VINAY Aubeline	Présente
VINCENT Elsa	Présente
ZARCAJSEK Romain (<i>suppléant : PAPIN Clément</i>)	Présent

Membres présents à titre consultatif :
HUISMAN Olivier, Directeur général des services

Secrétariat de séance :
Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

- 1. Informations 1**
- 2. Présentation de la nouvelle composition à 32 membres élus et désignés du Conseil d'administration 1**
- 3. Lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de 4 personnalités extérieures comme membres du Conseil d'administration..... 1**

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance à 14h30, 30 membres sont présents ou représentés (32 membres en exercice, 27 membres présents, 3 procurations).

1. Informations

Monsieur ROBLÉDO rappelle les différentes étapes du calendrier de l'élection du Président (cf. diaporama de séance en annexe). Il précise qu'avant d'élire le Président, les membres élus du Conseil d'Administration et les personnalités désignées par les collectivités ou organismes concernés devront élire 4 personnalités extérieures telles que définies par la loi du 22 juillet 2013.

Le 17 février 2020, le Conseil d'Administration sera au complet et présidé par le Doyen d'âge, comme le prévoient les statuts.

Il explique que les 4 personnalités extérieures seront élues à la majorité relative, tandis que le président sera élu à la majorité absolue des membres du conseil d'administration.

2. Présentation de la nouvelle composition à 32 membres élus et désignés du Conseil d'administration

Monsieur ROBLÉDO propose aux élus et personnalités désignées membres du Conseil d'Administration de se présenter.

Chaque membre se présente en mentionnant son collègue d'appartenance et le nom de la liste au titre de laquelle il a été élu.

Monsieur ROBLÉDO explique que les 4 personnalités extérieures de 1^{ère} catégorie ont été désignées par Angers Loire Métropole, le Conseil Départemental de Maine et Loire, le Conseil Régional des Pays de la Loire et les organismes de recherche (cf. diaporama de séance en annexe).

3. Lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de 4 personnalités extérieures comme membres du Conseil d'administration

Monsieur ROBLÉDO définit les personnalités extérieures qui devront être élues le 6 Février 2020 par les membres élus du Conseil d'Administration et les personnalités désignées par les collectivités ou organismes concernés (Art 712-3 du code de l'éducation, art 2-3 statuts de l'UA) (cf. diaporama de séance en annexe) :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,
- Un-e représentant-e des organisations représentatives des salariés,
- Un-e représentant –e d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés,
- Un-e représentant-e d'un établissement d'enseignement secondaire.

Parmi ces personnalités, au moins une devra avoir la qualité d'ancien diplômé de l'Université.

Monsieur ROBLÉDO explique que le choix de ces personnalités devra tenir compte de la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités et organismes de

recherche afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi l'ensemble des personnalités extérieures membres du conseil d'administration.

Il rappelle que les déclarations de candidature dûment remplies et accompagnées des pièces justificatives devront être **réceptionnées avant le mardi 4 février 2020, 19h00**

L'appel à candidatures pour l'élection de 4 personnalités extérieures est lancé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO lève la séance à 14h48.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Olivier HUISMAN

Le Directeur général des services

ANNEXE :

Diaporama de la séance du 31 janvier 2020

Conseil d'administration

31 Janvier 2020

Ordre du jour :

1. Informations
2. Présentation de la nouvelle composition à 32 membres élus et désignés du Conseil d'administration
3. Lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de quatre personnalités extérieures comme membres du Conseil d'administration

1. Informations

1.1 Calendrier – Election du Président de l'Université d'Angers

1.1 Calendrier – Election du Président de l'Université d'Angers

Vendredi 31 Janvier 2020 - Lancement par le conseil d'administration de l'appel à candidatures pour les personnalités extérieures de deuxième catégorie

Mardi 4 février 2020 19h - Date limite de retour des candidatures

Jeudi 6 Février 2020 à 14h30 - Conseil d'administration des 32 membres élus et désignés pour l'élection des personnalités extérieures de deuxième catégorie

Lundi 10 février 2020 à 16h00 - date limite de dépôt des candidatures pour l'élection du Président

Mercredi 12 février 2020 : Convocation du Comité électoral consultatif pour la vérification de l'éligibilité des candidats et début de la campagne électorale pour l'élection du Président

Lundi 17 février 2020 à 14h30 – Conseil d'administration plénier pour l'élection du Président

1.1 Calendrier – Election du Président de l'Université d'Angers

Si l'élection n'est pas acquise lors de la réunion du 17 février 2020 :

Jeudi 20 Février 2020 : Confirmation des candidatures et dépôt de nouvelles candidatures

Mardi 25 Février 2020 : 2^{ème} réunion du CA pour l'élection du Président

2. Présentation de la nouvelle composition à 32 membres élus et désignés du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration comprend 36 membres ainsi répartis :

- **16** représentants.es des enseignants.es-chercheurs.es, enseignants.es et chercheurs.es :
- **8** du collège des professeurs.es et assimilés.es
- **8** du collège des autres enseignants.es et assimilés.es
- **6** représentants.es des étudiants.es et des personnes bénéficiant de la formation continue
- **6** représentants.es du personnel BIATSS
- **8** personnalités extérieures

2. Présentation de la nouvelle composition à 32 membres élus et désignés du Conseil d'Administration

Les 8 personnalités extérieures se répartissent comme suit :

4 personnalités extérieures désignées avant la première réunion du Conseil d'administration par les collectivités ou organismes concernés :

- 3 représentants.es des collectivités territoriales : un/une représentant.e de la Région des Pays de la Loire, un/une représentant.e du Département du Maine-et-Loire et un/une représentant.e de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole
- 1 représentant.e des organismes de recherche, désigné.e conjointement par l'INRA, l'INSERM et le CNRS.

4 personnalités extérieures désignées, après un appel public à candidatures sur le site internet de l'université, par les membres élus du conseil et les personnalités désignées par les collectivités ou organismes concernés dont au moins :

- une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,
- un/une représentant.e des organisations représentatives des salariés,
- un/une représentant.e d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés
- un/une représentant.e d'un établissement d'enseignement secondaire.

2. Membres élus du Conseil d'Administration – Collèges des Personnels

Collège A :

- **Expérience UA** : Christian ROBLÉDO - Isabelle RICHARD - Félicien LEMAIRE - Frédérique CHÉDOTEL - Régis BARILLÉ - Christine BARD
- **Pour une Université humaine et éthique** : Clément CHAUVET - Aubeline VINAY

Collège B :

- **Expérience UA** : Anne REY - Emmanuel BIOTEAU - Mihaela BARREAU - François HINDRÉ
- **Service public et démocratie universitaires** : Hervé CHRISTOFOL - Aude Nuscia TAÏBI
- *Soutien : SNESUP-FSU*
- **Pour une Université humaine et éthique** : Christophe DANIEL - Nathalie GAUMER

Collège BIATSS :

- **Expérience UA** : Laurent BORDET - Elsa VINCENT - Thierry OGER
- **SNPTES** : Corinne LEFRANÇOIS
- **Intersyndicale CGT – FO – FSU pour une défense intransigeante des personnels et du service public** » :
Agnès BARBELIVIEN
- **Pour une Université humaine et éthique** : Claudie SEGRETAIN

2. Membres élus du Conseil d'Administration – Collège des Usagers

Collège des usagers

- **Des élu-e-s de proximité pour un service public de qualité** : Chloë JARDINAUD (*suppléante* : Lily BION) – Enzo LLORENS (*suppléant* : Yahya Pasa AKIN)
Soutien : UNEF – UGEAC
- **BOUGE TA FAC avec la Fé2A** : Angèle DELPECH (*suppléante* : Hortense GRIMAUD) - Ronan CLÉNET (*Suppléant* : Hugo DUVAL) - Linh NGUYEN PHUONG (*suppléante* : Sarah BICHE) - Romain ZAKRAJSEK (*suppléant* : Clément PAPIN)
Soutiens : Fé2A, FAGE, AESIA, AESFA, ACEPA, ADEMA, CSA, Fédé UCO, BDE LEA, BDE Éco Angers, ANESF, ANEMF, ANEPF, FNESI, ARES, AFNEUS, FNAEL, AFNEG

2. Membres désignés du Conseil d'Administration : personnalités extérieures 1^{ère} catégorie

- **Membres désignés :**
- **3 représentants des collectivités territoriales : un représentant de la Région des Pays de la Loire, un représentant du Département du Maine-et-Loire et un représentant de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole**
- **Pour la Région des Pays de la Loire : Laurent GERAULT**
- **Pour le Département du Maine-et-Loire : Frédérique DROUET D'AUBIGNY**
- **Pour la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole : Michel BASLÉ**
- **1 représentant des organismes de recherche, désigné conjointement par l'INRA, l'INSERM et le CNRS : Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA**

POUR INFORMATION

3 Lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de quatre personnalités extérieures comme membres du Conseil d'Administration

Art 712-3 code de l'éducation, art 2-3 statuts de l'UA

Ces personnalités extérieures, pour être candidates, doivent faire partie d'une des catégories suivantes :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,
- Un-e représentant-e des organisations représentatives des salariés,
- Un-e représentant –e d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés
- Un-e représentant-e d'un établissement d'enseignement secondaire.

Parmi ces personnalités, au moins un-e a la qualité d'ancien diplômé de l'université.

Le choix de ces personnalités tiendra compte de la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités et organismes de recherche afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi l'ensemble des personnalités extérieures membres du conseil d'administration.

3 Lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de quatre personnalités extérieures comme membres du Conseil d'Administration

Les déclarations de candidature dûment remplies et accompagnées des pièces justificatives devront être **réceptionnées avant le mardi 4 février 2020, 19h00**.

Les candidatures doivent être accompagnées de certaines pièces :

- Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise : un extrait du RCS ou un extrait du répertoire des métiers pour les artisans ou une immatriculation à l'URSSAF pour les membres des professions libérales
- Représentant des organisations représentatives des salariés : une habilitation de l'organisation syndicale
- Représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés : une attestation du dirigeant
- Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire : une attestation ou l'arrêté du Rectorat

Les anciens diplômés de l'Université d'Angers doivent joindre une copie du diplôme.

Tous les candidats doivent joindre la copie d'une pièce d'identité, un CV et une lettre d'intention.

3 Lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de quatre personnalités extérieures comme membres du Conseil d'Administration

Le choix final de ces personnalités aura lieu le 6 février 2020 à 14h30 à la présidence de l'université par les 28 membres élus du conseil d'administration personnels et usagers de l'université et les 4 personnalités extérieures désignées précédemment par les collectivités territoriales et les organismes de recherche.

Le conseil d'administration ainsi formé procèdera le 17 février 2020 à l'élection du président de l'université qui est élu à la majorité absolue des membres du conseil d'administration.

Lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de quatre personnalités extérieures comme membres du Conseil d'Administration



AGILITATEURS
université
angers